

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 14 avril 2025, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 8 avril 2025

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY représenté par Bernard BOURGIE, Caroline MONCHANIN par Stéphanie CUSSONNET, Sébastien DIONET par Marcel PAULET, Laura GRIMA par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE,

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 23
	Excusés représentés : 6	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 28

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025_DEL_055

OBJET : Demande d'une subvention départementale dans le cadre du Fonds d'Intervention Touristique 43 (FIT 43) pour l'acquisition du tènement immobilier « Hôtel-Restaurant Les Cèdres Bleus »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement du dispositif FIT 43 du département, visant à soutenir les projets d'investissement des communes ;

Considérant l'opportunité d'acquérir le tènement immobilier « Hôtel-Restaurant Les Cèdres Bleus » situé sur la parcelle AR 307, pour dynamiser l'offre touristique, préserver un établissement emblématique, développer des services pour la population ;

Considérant que cette acquisition nécessite un soutien financier pour être réalisée dans des conditions optimales ;

Considérant que le dispositif FIT 43 du département est adapté pour accompagner ce type de projet ;

Florence Teyssier en tant que conseillère départementale se déporte et ne prend pas part au vote.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4 – M. VALEYRE, M. CHAMPAVERE, Mme RASPILAIRE pour Mme JANISSET, Mme RASPILAIRE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide :

Article 1 : De solliciter une aide financière auprès du département dans le cadre du dispositif FIT 43 pour l'acquisition du tènement immobilier « Hôtel-Restaurant Les Cèdres Bleus » à hauteur de 100 000 €,

Article 2 : De mandater Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette demande d'aide.

Article 3 : De prévoir les modalités de financement complémentaires, si nécessaire, pour mener à bien cette acquisition.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

16 AVR. 2025